

Mandement.

« Les Conseillers de la ville et communauté de Lyon,
 « à honorable homme, Charles de La Bessée, trésorier de
 « la ville, salut.

« Nous vous mandons par ces présentes que, des
 « deniers de vostre recepte, vous baillez et dellivrez à
 » Rolland Gribault, marchand de la dite ville, la somme
 « de cinquante huit escuz d'or sol vallant au feu de XLI
 « sols tournois pièce, auquel pris ilz ont à présent cuors,
 « cxviii^l xvi^s tournois, pour payement de deux grandes
 « tables d'arein ou métal anticques et toutes escriptes,
 « lesquelles puis quatre moys il a trouvées en faisant
 « myner une sienne vigne en la couste Saint-Sébastien,
 « et lesquelles nous avons achaptées de luy pour autant
 « qu'avons trouvé que ce sont antiquailles aussi belles qui
 « guieres se treuvent et qu'elles sont dignes d'estre reti-
 « rées pour estre affigées en quelque lyeu à perpétuelle
 « mémoire, mesmement que en icelles il y a parolles
 « servans à congnoistre l'ancienne dignité de ceste ville.
 « Actendu aussi qu'il ne saurait estre grande despence à
 « icelle, veu que le métal que poyse vi^c xxx^l, vault a
 « fondre xxxii ou xxxiiii escuz. Quoy voyant et que
 « les gens savans en puissent avoir la lecture, que sera
 « grande consolation aux gens de nostre ville quant ilz
 « verront ung certain tesmoignaige de la dignité de leurs
 « majeurs et servira d'exemple à vertu pour incitation des
 « dits majeurs et, d'avantaige, sera grand honneur à toute
 « la ville.

« A ceste cause et pour autres bonnes considération à
 « plain contenues aux actes du Consulat de ce jourduy,
 « a esté ordonné les retirer et achapter, moyennant aussi